



<http://www.fnsea.fr>

# Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

11, rue de La Baume, 75008 PARIS - Tél. : 01.53.83.47.47 - Fax : 01.53.83.48.48

Paris, le 20 Avril 2017

Département Economie et Développement Durable  
SL/FF

Madame Catherine GESLAIN-LANEELLE  
Directrice Générale de la DGPE  
Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt  
78, rue de Varenne  
75349 Paris 07 SP

Madame la Directrice Générale,

La campagne de déclaration PAC est en cours. Notre réseau, celui des autres OPA, les DDT et vos services, sont mobilisés pour que celle-ci se passe le moins mal possible, alors même que pour la 3<sup>ème</sup> campagne consécutive, les lourdeurs et la complexité perdurent.

TELEPAC fut bien ouvert le 1<sup>er</sup> avril. Mais force est de constater que l'outil ne fonctionne toujours que partiellement. Au 20 avril, la déclaration des engagements dans des mesures agro-environnementales (MAEC, MAE2) ou en BIO n'est toujours pas possible. La mise à disposition de dossiers est très aléatoire, et les informations remontées parfois incomplètes, en particulier concernant les SNA. Les transferts depuis les outils de gestion parcellaire n'ont pas été ouverts aux dates prévues et font encore l'objet de difficultés importantes. Enfin, les dysfonctionnements, nombreux les premiers jours, ont pu induire les exploitants en erreur, avec à la clé de possibles sanctions financières, et ont contraint certains à prendre un nouveau rendez-vous auprès de conseillers déjà surchargés.

Il n'est plus acceptable que les premières semaines de déclarations soient les crash tests des outils informatiques de l'administration.

Les retards d'instructions ou de mise à jour des photographies ayant conduit à bloquer plus de 60 000 dossiers sont ingérables. Le planning serré de déclarations ne permet aucune marge de manœuvre. Nous sommes plus qu'inquiets pour certains départements. Ces retards d'instructions et le retrait de l'administration dans l'accompagnement des agriculteurs compliquent considérablement la gestion du planning, et allongent les délais nécessaires à la déclaration.

Un nombre élevé d'agriculteurs risquent de devoir réaliser leurs demandes sans appui ou hors délais, alors même que vous convenez de la complexité de ces déclarations. Ceci accroît l'insécurité juridique dans laquelle se trouvent les agriculteurs, avec un risque de conséquences financières majeures.


Enfin, alors que vos services se veulent rassurant sur la capacité à tenir les délais, nous avons appris par notre réseau que le rythme de déclarations actuel était très inférieur aux précédentes campagnes. Ces informations viennent confirmer nos craintes, d'autant plus qu'elles ne nous ont pas été transmises par vos services.

Nous sommes aujourd'hui dans une impasse que la rénovation du RPG et la réforme de 2015 ne suffisent plus à expliquer. Le manque d'investissements techniques et humains est flagrant. Il est plus que nécessaire de revoir la stratégie et doter les services instructeurs, ainsi que les services d'accompagnement, des moyens nécessaires afin d'éviter un nouveau report de la date du 15 mai.

Dans cette période de crise profonde où les aléas climatiques, sanitaires et économiques se cumulent, les agriculteurs ne comprendront pas d'être laissés seuls face à des écrans et des logiciels non fonctionnels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, mes salutations distinguées,

Henri BRICHART,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

1<sup>er</sup> Vice-Président de la FNSEA